



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

31^e SÉANCE TENUE LE 5 MAI 2008 à 17h

Maison du Citoyen, salle des comités, 2^e étage, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres :

M. Yvon Boucher, président, conseiller, district de la Rivière-Blanche (n^o 15)

M. André Laframboise, vice-président, conseiller, district de Lucerne (n^o 2)

M. Frank Thérien, conseiller, district d'Aylmer (n^o 1)

M^{me} Linda Giraldeau, productrice agricole

M. Dany Lachaine, producteur agricole

M. Philippe Thompson, producteur agricole

Secrétaire :

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des commissions et comités

Personnes-ressources :

M. Éric Boutet, dir-adjoint du Module de l'urbanisme et du développement durable

M^{me} Nathalie Giguère, chargée de projets

M^{me} Nathalie Gingras, coordonnatrice en urbanisme, secteur d'Aylmer

M^{me} Rachel Laflamme, coordonnatrice en urbanisme, secteur de Gatineau

M^{me} Maria Sahagun, analyste en architecture et urbanisme, secteur de Gatineau

Autre :

M^{mes} Nesbitt.

ABSENCES :

Personne-ressource :

M. Jean Lepage, directeur, Service aux entreprises, CLD Gatineau

M^{me} Catherine Marchand, dir. Module de l'urbanisme et du développement durable

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate l'atteinte du quorum et ouvre l'assemblée à 17 h 40.

DISTRIBUTION : Aux membres du CCA, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ci-dessous est accepté en ajoutant deux (2) sujets à l'article varia.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2008
4. Signature du procès-verbal de la séance du 3 mars 2008
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 3 mars 2008
6. Date de la prochaine assemblée
7. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser, à une fin autre que l'agriculture, le terrain connu comme étant les parties de lots 22 et 23, rang 7 et de lot 22-4, rang 7 canton de Hull et ce, dans le but de permettre la réalisation d'un projet récréo-touristique
8. Suivis des dossiers
9. Nomination du conciliateur-arbitre
10. Demande d'aide financière pour un circuit agrotouristique
11. Politique environnementale
12. Période de questions des citoyennes et citoyens
13. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de remplacer les usages autres qu'agricoles autorisés, soit « Vente au détail et réparation de motoneiges », « Vente au détail de pièces et d'accessoires pour motoneiges » ainsi que « Service d'entrepreneur en construction » par un « Service d'entrepreneur en plomberie » sur la propriété sise au 1995, boulevard Maloney Est
14. Varia :
 - a) 20^{ième} anniversaire du Musée de l'Auberge Symmes
 - b) Tours de télécommunication
15. Levée de la séance

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2008

Le procès-verbal de la séance du 3 mars 2008 est accepté.

4. Signature du procès-verbal de la séance du 3 mars 2008

Le procès-verbal de la séance du 3 mars 2008 est signé par le président.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 3 mars 2008

On dépose, pour information, copie d'un tableau intitulé : « Suivi des recommandations du CCA ».

On souligne que le conseil municipal a accepté le 1^{er} avril 2008 la recommandation du CCU relative à une implantation résidentielle rattachée à une entreprise agricole sise au 422, chemin Proulx.

6. Date de la prochaine assemblée

On confirme que la prochaine séance du CCA se tiendra le 8 septembre 2008.

7. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser, à une fin autre que l'agriculture, le terrain connu comme étant les parties de lots 22 et 23, rang 7 et de lot 22-4, rang 7 canton de Hull et ce, dans le but de permettre la réalisation d'un projet récréo-touristique – district électoral de Deschênes

Plusieurs commentaires sont formulés, notamment sur :

- Les impacts possibles du projet sur l'entreprise agricole adjacente;
- L'application de la réglementation municipale (zone de production de 200 mètres);
- La nature intéressante de ce projet récréo-touristique;
- L'importance de consulter le producteur de bovin concerné;
- L'obligation de préparer un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Recommandation reportée à une prochaine séance.

Départ de M^{me} Nathalie Gingras.

8. Suivis des dossiers

Aucun commentaire.

Arrivée de M^{me} Rachel Laflamme.

9. Nomination du conciliateur-arbitre

On donne quelques explications sur la procédure ayant conduit au choix du conciliateur-arbitre.

On mentionne que les frais exigés pour les services du conciliateur-arbitre semblent élevés.

10. Demande d'aide financière pour un circuit agrotouristique

On rappelle brièvement l'origine de la formation du regroupement des producteurs agricoles initiateurs du plan de développement du circuit agrotouristique de Gatineau.

On désire souligner l'apport grandement apprécié de M. Denis Bureau au niveau de la préparation du plan de développement du circuit agrotouristique de Gatineau.

Arrivée de M. Ghislain Deschênes.

On explique qu'un protocole d'entente précisant les modalités de fonctionnement devra être signé par la Ville de Gatineau et le regroupement des producteurs participant au circuit agrotouristique.

On présente ensuite le plan de développement du circuit agrotouristique de Gatineau en insistant, entre autres, sur :

- L'origine du circuit agrotouristique;
- Les objectifs du circuit;
- Le concept et le nom proposé pour le circuit;

- L'identification des entreprises participantes;
- La signalisation routière éventuelle;
- La confection d'une carte agrotouristique et d'une affiche promotionnelle;
- La mise en œuvre;
- Le budget et le financement.

On suggère que le CLD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, les municipalités voisines et les producteurs de ces municipalités soient mis à contribution.

11. Politique environnementale

On explique que la Ville de Gatineau débute le deuxième volet de consultation sur l'élaboration de la politique environnementale. On présente ensuite le projet de politique environnementale en insistant, entre autres, sur :

- L'horaire des activités de consultation, soit les soirées d'information des 5 et 6 mai et de l'audience publique du 28 mai 2008;
- Le processus d'élaboration de la politique;
- Le premier volet de consultation tenu à l'automne 2007;
- Les thèmes de l'énoncé de la politique;
- Les orientations, les objectifs et les moyens possibles pour atteindre les objectifs;
- Le contenu, le format et la transmission des mémoires;
- Les prochaines étapes d'adoption et de mise en œuvre de la politique.

On souligne que la promotion de l'achat local est un « geste » environnemental et devrait être en tête de la liste des moyens possibles pour atteindre les objectifs de la politique environnementale de la Ville de Gatineau.

On mentionne que le citoyen est le premier responsable en matière environnementale.

On souligne que l'amende de 50 \$, imposée aux personnes prises en faute qui laissent ou jettent des déchets, des détritiques, ou tout autre objet, matière ou substance dans des endroits non autorisés, devrait être révisée à la hausse. On suggère 1 000 \$ d'amende pour une première offense.

12. Période de questions des citoyennes et citoyens

Arrivée de M^{mes} Nesbitt.

Mesdames Nesbitt, propriétaires de l'entreprise agricole « Les serres Nesbitt » située sur le chemin Eardley dans le secteur Aylmer demandent s'il serait possible d'obtenir une autorisation de la Ville de Gatineau afin de leur permettre d'installer sur la rue Principale un kiosque de vente de plantes horticoles pour une période de 8 semaines.

Elles mentionnent que cette autorisation de la ville pourrait permettre à leur entreprise de se faire connaître davantage, augmenter leur chiffre d'affaires et concurrencer les autres commerces, notamment les épiceries et les magasins généraux qui vendent des plantes horticoles pendant cette période de l'année. Elles précisent que leur entreprise agricole offre des produits horticoles québécois ce qui n'est pas le cas de plusieurs autres entreprises.

Elles mentionnent également que depuis les dernières années le chiffre d'affaires de leur entreprise agricole a considérablement diminué. Une des raisons étant

que la compétitivité est plus grande puisque plusieurs magasins à grande surface offrent maintenant les mêmes produits horticoles à moindre coût.

Enfin, elles mentionnent qu'elles ont rencontré à plusieurs reprises les fonctionnaires du Centre de service d'Aylmer et qu'ils ont toujours refusé cette permission.

On souligne que selon la réglementation en vigueur, les centres jardin sont uniquement permis comme usage additionnel à des bâtiments commerciaux de plus de 5 000 mètres carrés. On mentionne qu'une vérification du dossier avec les fonctionnaires impliqués sera effectuée et que l'on communiquera à nouveau avec mesdames Nesbitt.

Départ de M^{mes} Nesbitt.

- 13. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de remplacer les usages autres qu'agricoles autorisés, soit « Vente au détail et réparation de motoneiges », « Vente au détail de pièces et d'accessoires pour motoneiges » ainsi que « Service d'entrepreneur en construction » par un « Service d'entrepreneur en plomberie » sur la propriété sise au 1995, boulevard Maloney Est – district électoral de la Rivière-Blanche**

R-CCA-2008-05-05 / 02

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer la demande d'autorisation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin de remplacer les usages autres qu'agricoles autorisés, soit « Vente au détail et réparation de motoneiges », « Vente au détail de pièces et d'accessoires pour motoneiges » ainsi que « Service d'entrepreneur en construction » par un « Service d'entrepreneur en plomberie » sur la propriété sise au 1995, boulevard Maloney Est.

ADOPTÉE

- 14. Varia :**

a) 20^e anniversaire du Musée de l'Auberge Symmes

On mentionne qu'un événement a été organisé en vue de souligner le 20^e anniversaire du Musée de l'Auberge Symmes. Cet événement, qui aura lieu à la même date que la fête des voisins, se tiendra le 8 juin 2008, de 10 h à 16 h.

b) Tours de télécommunications

La problématique relative à la demande d'autorisation formulée par la compagnie Rogers d'installer deux antennes de télécommunications sans fil dans la zone agricole du secteur d'Aylmer est à nouveau soulevée.

On rappelle le processus décisionnel de même que les rôles et les mandats du Comité consultatif agricole et du Comité consultatif d'urbanisme.

On aurait souhaité que les deux recommandations du CCA, relatives à la demande d'autorisation formulée par la compagnie Rogers d'installer deux antennes de télécommunications sans fil dans la zone agricole, soient transmises au conseil municipal dans les jours suivants leur adoption par le

CCA.

15. Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 30.